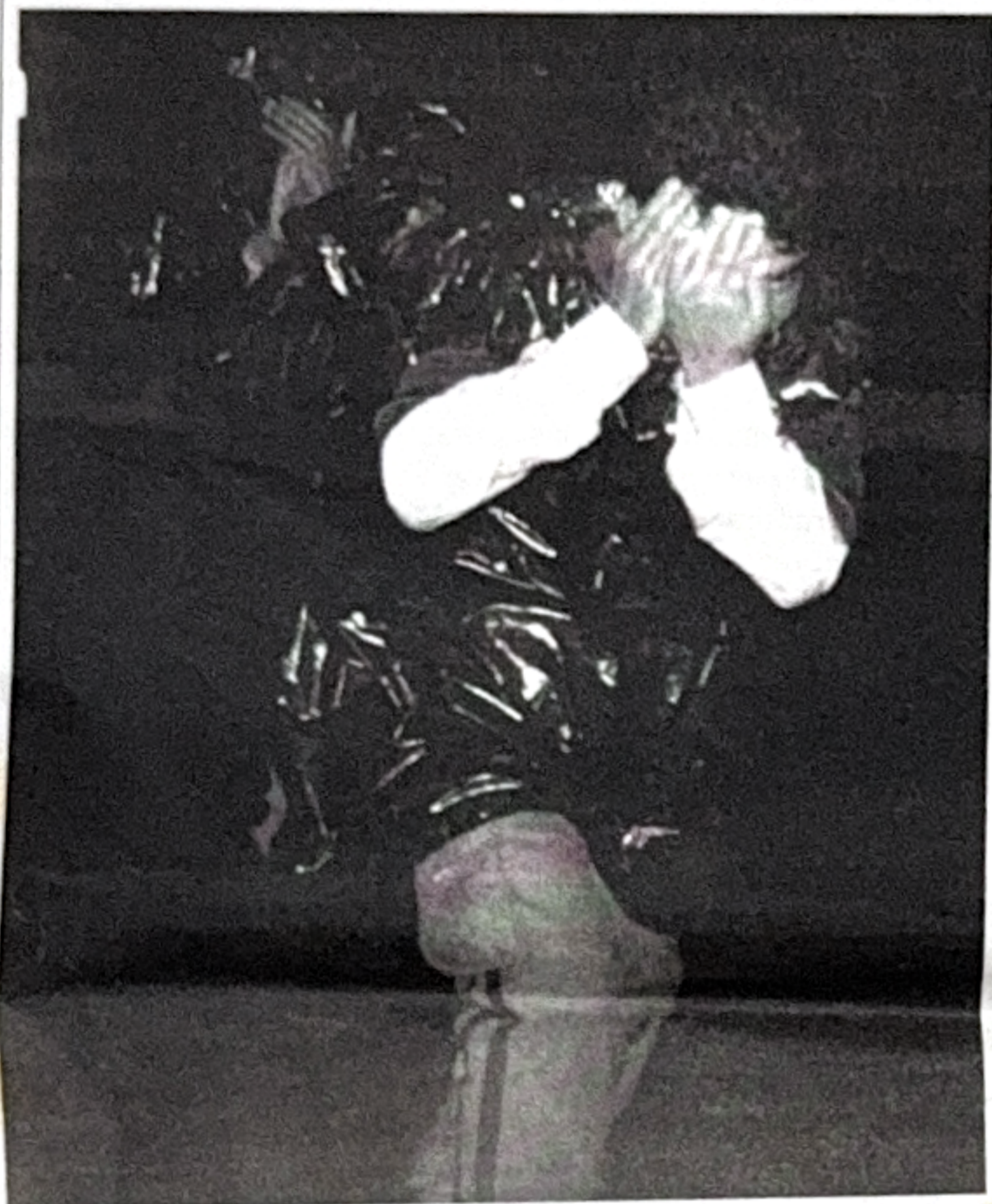


Les migrations déclenchent, aujourd'hui, une inquiétude qui dépasse largement le strict cadre national pour s'imposer en sujet de négociations entre le Nord et le Sud

L'exode, un gouffre aux chimères



Si le phénomène des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées n'est pas nouveau, l'imposition des visas pour les pays du Sud est récente. C'est ce qui a donné naissance à l'immigration clandestine. Du côté européen, on a tendance à ne voir dans le problème des immigrés que l'aspect économique en tant que

main-d'œuvre et facteur de production en rapport avec le chômage. Or, une grande majorité de l'immigration maghrébine est de la seconde génération, c'est-à-dire, qu'elle doit accéder, normalement, à la nationalité du pays de résidence. Du côté maghrébin, terre d'émigration, les pays sont en train de devenir des pays d'asile, en raison de la pres-

sion croissante venant du Sud du Sahara. Donc, au lieu d'être des pays de transition pour les déplacements, ils sont en train de devenir une zone tampon où les candidats pour l'Europe deviennent des immigrés, plus ou moins clandestins, du fait de la politique très restrictive de l'Europe envers eux. Chaque jour, des centaines de candidats à l'Eldorado européen s'empilent à bord d'embarcations de fortune confiant leur fragile destin aux mains de véritables négriers. Le Maroc ne fait pas exception à la règle. Ils sont des milliers de jeunes à tenter de fuir chaque année (400 à 500.000 clandestins chaque année). Une mafia de l'émigration clandestine s'est organisée pour contrôler cette juteuse filière, recrutant même dans les douars déshérités de nouveaux candidats à l'exode. Les gens fuient et cherchent asile dans des lieux où ils croient pouvoir trouver une vie décente. De nos jours, malgré les efforts des autorités marocaines et espagnoles pour endiguer ce phénomène, force est de constater que ce fléau se développe dans la quasi-indifférence de la communauté internationale.

Et, c'est pour remédier à ce désintéressement que l'Organisation Internationale de la Migration (OIM) vient de signer un partenariat avec le Centre Marocain pour la défense des droits des migrants afin de renforcer leur position sociale dans les pays d'accueil.

Selon les experts et les statisticiens, même s'ils ne sont pas unanimes sur un chiffre exact, la féminisation de l'immigration est un fait nouveau. Elles représenteraient environ 80 %. Or, jusqu'à la fin des années 70, les femmes ne se déplaçaient, généralement, que pour le regroupement familial. Aujourd'hui, elles fuient seules, ou accompagnées de leurs enfants. Toujours d'après les experts, les femmes ne s'expatrient que dans l'espoir d'un meilleur respect de leurs droits.

Mais, triste constat, elles sont souvent déçues : leurs droits sont parfois plus bafoués dans les lieux de leurs déplacements que dans ceux de leur pays d'origine. Le bilan des personnes forcées à chercher asile à l'extérieur des frontières nationales est très lourd depuis les années 1990. En effet, le nombre varie entre 19 et 23 millions. Celui des personnes qui ont cherché refuge à l'intérieur de leurs pays oscille entre 24 et 25 millions ◊

AÏCHA ALQOH

Le père des réfugiés

L'action internationale en faveur des réfugiés est redevable surtout à Fridtjof NANSEN, premier Haut Commissaire pour les réfugiés, et considéré comme "le père fondateur" du système international de protection et d'assistance aux réfugiés. Le nombre des réfugiés n'a pas cessé d'augmenter depuis la deuxième moitié du XXe siècle. Par exemple, en 1960, il y avait seulement 1,4 millions de réfugiés dans le monde, en 1970, ils étaient 2,5 millions, 8,2 millions en 1980, et au début de cette décennie, ils étaient 17,2 millions. Depuis, leur nombre continue de croître. Les principes directeurs dans le cas de déplacements internes qui ont été adoptés en 1998 par la Commission des Droits Humains des Nations Unies sont considérés comme la base de toute protection dans le cas d'un

déplacement interne. Certaines dispositions de ces principes s'appliquent aux femmes déracinées. C'est ainsi que le principe N°10 protège contre le déplacement forcé, le génocide et la violence sexuelle. Le principe N°11 condamne les violences spécifiques liées au sexe, la prostitution forcée et les assauts indécents. D'autres principes prônent la non-discrimination entre les femmes et les hommes déplacés dans la distribution de l'assistance ou dans les services de santé, ou bien encore dans les documents qui doivent être accordés personnellement aux femmes. Certains autres principes insistent sur le besoin de réserver une assistance appropriée aux femmes qui ont été victimes de violences sexuelles (principe 19 § 2) ◊

Une Marocaine à la chaire de l'UNESCO

En marge de la conférence «Femmes, migrations et droits humains», du 26 au 27 avril à Casablanca, 7 à Dire a eu un entretien avec Khadija Elmadmad*, présidente de la chaire de l'UNESCO «Migrations et droit».

7 A Dire : Quelles sont les préoccupations urgentes de cette chaire?

Khadija Elmadmad : Créée en juin 2001 dans un réseau international, cette chaire a pour objectifs la promotion de l'enseignement entre les universités du Sud et du Nord dans le domaine de la migration involontaire et la formation d'experts dans ce domaine. Cette chaire essaie d'aider

les migrants partout dans le monde en commençant par les travailleurs immigrés en Europe.

Elle forme également un lien entre le Maroc et les six universités membres du réseau Unitwin UNESCO sur la migration involontaire ; Oxford en Angleterre, Annajah en Palestine qui, malheureusement, a été détruite par les Israéliens dernièrement, Yarmouk en Jordanie, Western Cape en Afrique du Sud, l'université américaine du Caire. D'autres universités vont se joindre à nous durant la rencontre actuelle de Casablanca. Ce sont les universités de Valence et de Madrid en Espa-

gne, d'York au Canada, de Villeneuve en Belgique et de Tunis.

Y a-t-il beaucoup de femmes parmi les migrants ?

Oui. Elles forment 80 % des migrants dans le monde. Les femmes souffrent beaucoup des problèmes humains liés à l'immigration qui sont la cause de leurs déplacements.

Ce qui est triste, c'est que les violations continuent même quand elles se déplacent.

Celles qui émigrent du Sud vers le Nord le font pour des raisons économiques, politiques ou à cause des guerres, des catastrophes naturelles etc. Ensuite, même si les femmes ne participent pas aux guerres,

ce sont elles qui subissent le plus les violences ou les conséquences de la guerre. Toutes les agressions, y compris sexuelles.

Des trafiquants les exploitent en les utilisant pour des travaux très durs et leur allouent des salaires très bas. Leur moyen de pression est la carte de dénonciation aux autorités locales.

Pourquoi la Palestine n'est-elle pas été représentée à cette conférence ?

Normalement, le professeur Waël Ennab contacté depuis longtemps se faisait une joie de venir. Le dernier fax que j'ai reçu de lui disait que sa maison et ses enfants étaient

encerclés par les israéliens. Depuis, l'université de Naplouse a été détruite et on n'a plus eu de nouvelles de lui puisque tous les ordinateurs et moyens de communication ont été démolis par les bombardements.

Je déplore réellement ces agressions et ces exactions perpétrées par Israël contre le peuple palestinien et sa direction nationale. D'ailleurs nous avons fait un communiqué de soutien au peuple palestinien et plusieurs ONG nationales et internationales ont offert de l'aide matérielle (ordinateurs, livres...) aux étudiants palestiniens ainsi qu'une aide financière.



Et nous continuons de combattre toute violation des droits humains ◊

* Khadija Elmadmad, professeur à la faculté des Sciences Juridiques Économiques et Sociales Université Hassan II, Casablanca (Maroc) Consultante internationale

*UFR : unité de formation et de recherches

A Dira Mai 2002